## RÃ©sultat de recherche d'images pour "fst nancy"RÃ©sultat de recherche d'images pour "universitÃ© de lorraine"

Guillaume ROTH

(n° étudiant : 31416994)

**LE VOL D’IDENTITE EN LIGNE**

Année Universitaire 2017 - 2018  
Sous la direction de Daniel SIRGUEY

## Introduction

« Comme n’importe quelle autre forme de vol, le vol d’identité laisse les victimes pauvres et se sentant terriblement bafouées ». George W. Bush

Le vol / l’usurpation d’identité est l’utilisation délibérée de l’identité d’une autre personne, morale ou physique, très souvent dans un but frauduleux. Il s’agit d’un problème devenu de plus en plus répandu aujourd’hui, internet fournissant aux usurpateurs de très nombreuses victimes potentielles.

Par la suite, nous confondrons éventuellement les deux termes dans un but de simplification, mais qu’il soit noté que l’usurpation et le vol d’identité ont deux définitions quelques peu différentes. En effet, si l’usurpation d’identité signifie l’utilisation de l’identité d’autrui sans son consentement, le vol d’identité quant à lui correspond à l’utilisation de l’identité d’une personne décédée ou disparue.

Mais si l’usurpation d’identité est malheureusement très répandue aujourd’hui, il s’agit d’une pratique bien plus ancienne. En effet, l’histoire nous fournit quelques exemples, comme celui de Martin Guerre, qui a eu lieu en Ariège, durant le XVIème siècle.

L’histoire nous raconte qu’un jeune homme nommé Martin Guerre, époux d’une demoiselle appartenant à la petite noblesse, est un jour parti à la guerre. Pendant son absence, celui-ci aurait hérité de terres. Apprenant sa disparition ainsi que son héritage tout récent et Martin Guerre ne revenant pas au foyer, un jeune homme du nom d’Arnaud du Thil rentre au village en se faisant passer pour lui. Il n’a évidemment pas la même apparence, ni la même voix que l’original, mais connaît suffisamment de détails à propos de chacun pour se faire passer pour lui, même après de sa femme.

C’est ainsi que l’imposteur, ayant réussi à se faire passer pour le jeune noble disparut, fonda une famille avec Bertrande, la femme de Martin. Cependant, plusieurs années plus tard, le véritable Martin Guerre rentre au village et est immédiatement reconnu par ses pairs. Arnaud du Thil est alors accusé et reconnu coupable d’usurpation d’identité, subissant alors la peine de mort comme châtiment.

Nous sommes par conséquent en droit de nous demander si l’usurpateur aurait fini par être confondu si la victime du vol d’identité ne s’était pas manifestée. Et même s’il s’agit d’un cas quelque peu extrême, il illustre très bien la réalité contemporaine dans laquelle un vol d’identité reste très longtemps inconnu de la victime. On ajoutera que la plupart du temps, si le citoyen lui-même ne détecte pas l’usurpation d’identité dont il est victime, il est très peu probable que quelqu’un d’autre s’en rende compte.

C’est pourquoi, nous allons tout d’abord différencier les types de vol ou d’usurpation d’identité en ligne avant de discuter des différentes façons de se protéger contre ce genre de fléau. Avant de conclure, nous étudierons les sanctions mises en place ainsi que l’impact que cela peut avoir sur une personne, morale ou physique.

Sommaire

[Différents types d’usurpation d’identité 4](#_Toc509541386)

[Comment se protéger contre l’usurpation d’identité en ligne ? 6](#_Toc509541387)

[Les sanctions mises en place 7](#_Toc509541388)

[Conséquences et impact 7](#_Toc509541389)

[Conclusion 8](#_Toc509541390)

## Différents types d’usurpation d’identité

Il existe plusieurs types d’usurpation d’identité, le plus souvent différenciées par les motivations de l’usurpateur et l’usage que celui-ci projette d’en faire.

Le vol d’identité à but criminel

On qualifie de « vol d’identité à but criminel » le fait de fournir aux forces de l’ordre l’identité de quelqu’un d’autre lorsque l’on est arrêté. Les charges sont alors retenues contre la personne victime de l’usurpation, alors que le contrevenant termine avec un casier judiciaire vierge.

Ainsi, en juin 2013, un étudiant toulonnais de 23 ans a dû faire face à des accusations pour « violence aggravée, outrage, rébellion, vol, conduite sous l’emprise d’un état alcoolique et refus d’obtempérer ». C’est lors d’un courrier contenant une notification de jugement qu’il apprenait les charges qui étaient retenues contre lui, ainsi que les indemnisations des victimes que l’Etat lui réclamait.

L’usurpateur s’était en réalité fait arrêter, est allé en prison sous le nom de l’étudiant, puis a été remis en liberté lorsqu’il a purgé sa peine, son propre casier ne contenant aucune trace de sa condamnation ou de son passage dans les cellules de l’Etat.

La victime a donc été forcée de se lancer dans une chasse aux informations dans le but de prouver son innocence, en fournissant justificatifs et alibis. Elle a cependant subit une suspension temporaire de son permis de conduire, ainsi que de son accès à la base navale dans laquelle elle effectuait son alternance.

Le vol d’identité à but médical

Lorsqu’il a recourt au vol d’identité à but médical, l’usurpateur a pour objectif de se voir administrer des soins médicaux coûteux, ou de se procurer des médicaments qui ne sont disponibles que sur ordonnance.

Ainsi, ce sont les personnes sous traitement plus ou moins lourd qui sont visées. Celles-ci sont alors potentiellement en danger, car privées de l’accès à leur médication, qui n’est fournie qu’en doses limitées dans le temps. Par exemple, une personne qui doit recevoir une boîte de son traitement tous les mois fera face à un refus de sa pharmacie car son médicament aura déjà pris en compte comme ayant déjà été délivré pour le mois.

Nous pouvons alors affirmer que ces victimes sont réellement mises en danger par ce genre de pratiques.

Le vol d’identité d’enfant

L’identité d’un enfant est spécialement ciblée car elle possède une particularité que n’a pas l’identité d’un adulte : un numéro de sécurité sociale qui n’est associé à aucune information.

C’est pourquoi les identités des mineurs ne sont la plupart du temps pas utilisées directement par les voleurs, mais revendues car très précieuses. Elles permettent notamment d’établir une marge de crédit, d’obtenir un permis de conduire, ou même d’acheter une maison.

Il est ainsi possible d’emprunter de l’argent sans jamais le rendre, de conduire sous une fausse identité, ou de posséder une maison sans que jamais rien ne relie l’usurpateur à son bien. Les opportunités criminelles qui s’ouvrent alors à lui sont très vastes.

Le vol d’identité d’enfant est un problème de plus en plus répandu, qui n’est la plupart du temps pas détecté avant des années, lors du passage de la victime à l’âge adulte.

Le vol d’identité à but financier

Il s’agit du vol d’identité le plus connu sur la toile. En effet, notamment avec le vol des informations relatives à la sécurité de notre compte bancaire, des numéros de notre carte de crédit, ou encore de nos mots de passe, les usurpateurs espèrent obtenir de l’argent en effectuant un virement depuis notre compte en ligne, retirer du liquide sur un guichet automatique, ou encore contracter un prêt en notre nom.

Comme son nom l’indique, la motivation est toute simple : l’argent. Ce genre de vol peut entraîner d’importants problèmes financiers pour la victime. La plupart du temps, le vol a été effectué via son ordinateur personnel, procédé relativement simple lorsqu’il est déployé contre une personne novice en informatique ou non sensibilisée à ce genre de menace.

Le vol d’identité malveillant

Ce type de vol d’identité est très souvent chez les jeunes adultes et chez les adolescents. L’usurpateur se sert des informations collectées sur les réseaux sociaux, telles que les photos, les hobbys, la formation, ou encore les membres de la famille pour créer un faux compte dans le but de se faire passer pour la victime.

Il s’agit la plupart du temps d’un acte malveillant visant tout simplement à détruire la réputation de la victime. En effet, si un faux compte Facebook peut poser de nombreux problèmes, au niveau relationnel ou professionnel, l’usurpation peut aller beaucoup plus loin.

Il est par exemple très aisé de créer un faux de compte sur un site de rencontre très libertin et de lier celui-ci à un faux compte Facebook. Cela peut s’avérer vraiment très problématique pour certaines victimes.

## Comment se protéger contre l’usurpation d’identité en ligne ?

Afin de ne pas être victime d’un des vols d’identité précédents, nous allons à présent nous intéresser aux techniques susceptibles de nous protéger contre l’usurpation d’identité en ligne.

Tout d’abord, intéressons-nous aux signes qui pourraient nous indiquer que nous sommes victimes d’une usurpation d’identité. Ils se manifestent la plupart du temps par des mouvements inattendus sur nos comptes bancaires, des factures qui arrivent avec un grand retard, ou carrément par la gendarmerie se présentant sur le pas de notre porte.  
Dans le cas des factures en retard, précisons qu’il peut s’agir d’un vol de votre courrier visant à récupérer des informations personnelles.

Ensuite, dans le but de ne pas avoir le grand déplaisir de voir ces phénomènes se manifester, il est important, voire crucial d’observer un certain nombre de règles :

* Ne jamais donner un mot de passe par écrit, même à un ami, que ce soit par mail ou via un chat quelconque. En effet, si le message peut être intercepté ou lu par un logiciel espion, entre autres, il peut également s’agir d’une personne mal intentionnée qui se fait passer pour notre interlocuteur.
* Ne jamais cliquer sur un mail dont on ne connait pas la provenance. Si un doute plane sur la provenance du mail, ne surtout pas cliquer sur un lien ou une pièce jointe contenue dans le dit mail.
* Lorsque l’on effectue des achats sur internet, avant d’entrer les informations de sa carte de crédit, il est très important de vérifier sur son navigateur que l’url possède la mention https en vert, seule garantie que le site fournit une sécurité suffisante pour effectuer la transaction.
* Bien configurer les paramètres de confidentialité sur les réseaux sociaux afin de ne rendre vos informations personnelles accessibles qu’aux personnes de confiance.

Dans le but de compléter ces quelques conseils, il est également recommandé d’installer un logiciel anti-malwares (logiciels espions) et d’effectuer des scans réguliers dans le but de dénicher les éventuels malwares qui se seraient tout de même glissés dans la machine. Car si ces précautions réduisent drastiquement les risques de se faire voler ses informations, rien ne garantit un risque zéro.

## Les sanctions mises en place

La plupart des pays occidentaux utilisant sensiblement le même type de sanctions - notons cependant que la Suède ne condamne pas encore ce genre de pratiques -, nous allons nous intéresser plus particulièrement à notre territoire. En France, une personne accusée de vol d’identité peut être condamnée à 5 ans de prison, ainsi qu’à 75 000€ d’amende, contre 14 ans à Hong Kong, par exemple.

Cependant, nous pouvons nous apercevoir à travers de nombreux exemples que les coupables sont rarement condamnés. En effet, il est souvent difficile de remonter jusqu’à eux et de les inculper.

## Conséquences et impact

Que les coupables soient finalement traduits en justice ou non, l’usurpation d’identité laisse des marques chez les victimes. En effet, cela peut avoir de très nombreuses conséquences chez les victimes.

Si l’on reprend l’exemple de l’étudiant toulonnais qui avait subi un vol d’identité à but criminel, nous nous apercevons que la vie de celui-ci en était grandement perturbée. En effet, s’il a dû en premiers lieu prouver son innocence en fournissant des alibis et des témoignages, il s’est ensuite vu retirer temporairement son permis de conduire, ainsi que son accès à la base navale dans laquelle il effectuait son alternance, perturbant gravement ses études et sa formation en cours. Plus aberrant encore, la victime a été obligée de repasser son permis, étant donné le temps inacceptable nécessaire pour le récupérer par les voies administratives.

De lourdes conséquences psychologiques peuvent également découler de ce genre de fléau, notamment quand la loi ne permet pas d’avérer l’acte d’usurpation. Prenons pour cas concret le cas d’une jeune femme de 20 ans qui a trouvé son double sur Internet. En effet, Anna s’est retrouvée inscrite à plusieurs sites de rencontre et s’est aperçue qu’il existait un faux compte Facebook contenant ses informations et photos personnelles, certainement volées sur son propre compte, alors que les paramètres de confidentialité y sont très restreints.

Ainsi, la victime s’est chargée d’entamer la discussion avec l’usurpateur dans le but de prendre des captures d’écran pouvant servir de preuve. Cependant, lorsque celle-ci fait le déplacement au poste de police avec les preuves rassemblées, elle n’obtient rien d’autre qu’une réponse impuissante, les captures d’écran n’étant pas suffisantes pour signifier un flagrant délit. L’usurpateur, une personne suffisamment proche pour avoir accès aux informations d’Anna, restera alors inconnu et impuni, une injustice qui peut se révéler psychologiquement très lourde, laissant la victime démunie dans son cauchemar.

Enfin, les personnes physiques ne sont pas les seules à subir l’usurpation d’identité. En effet, les entreprises subissent également ce phénomène. Prenons l’exemple d’ABB Diffusion, une entreprise montalbanaise de commerce de gros.

Celle-ci est devenue victime en avril 2017, lorsque de nombreuses commandes de matériel multimédia sont faites en son nom. L’escroc avait réussi à se procurer les justificatifs de l’entreprise, ainsi qu’une fausse carte d’identité du chef d’entreprise. L’entreprise ponctionnait alors ABB Diffusion par tranches de 10 000 à 20 000€ à l’aide de ces commandes frauduleuses.

Même si la victime s’est rapidement rendu compte de l’escroquerie dont elle faisait l’objet, il lui fallait à présent vérifier chacune de ses transactions, une perte de temps, et donc également d’argent, considérable.

## Conclusion

Le vol d’identité est donc un fléau de plus en plus répandu de nos jours, qui est amplifié par les réseaux sociaux et Internet en général. Argent, évasion judiciaire, fraude fiscale, les motivations ne manquent pas et les escrocs ne reculent devant aucun stratagème pour arriver à leurs fins.

L’usurpation d’identité peut avoir des répercutions très graves pour les victimes, notamment lorsqu’elles se retrouvent accusées de crimes ou de délits qu’elles n’ont pas commis.

Les conséquences financières, judiciaires, et même psychologiques sont très lourdes et peuvent considérablement déséquilibrer une personne physique, ou même une entreprise. Car dans un monde gouverné par Internet, où il est important de veiller à sa e-réputation et où les forces de l’ordre ne possèdent pas forcément tous les outils pour protéger le citoyen, les menaces sont multiples et variées.

C’est pourquoi il appartient à chacun de se protéger et de rester vigilant en suivant des conseils simples qui sont disponibles sur le site de la CNIL, par exemple. Car nous sommes libres de disposer comme bon nous semble de notre identité sur Internet, nous sommes également responsables des informations personnelles qui pourraient être récupérées et utilisées suite à une négligence de notre part.

Enfin, nous pouvons conclure en nous posant la question suivante : quand l’Etat n’a pas le droit de contrôler le contenu de la toile, comment peut-il nous aider à lutter contre l’usurpation d’identité en ligne ?

## Bibliographie

<https://en.wikipedia.org/wiki/Jay_London>

<http://www.bfmtv.com/societe/iplus-grands-escrocs-de-l-histoirei-brle-faux-martin-guerre-imposteur-de-genie-902307.html>

<https://en.wikipedia.org/wiki/Identity_theft#Legal_responses>

<https://www.webroot.com/us/en/home/resources/articles/pc-security/malware-identity-theft>

<http://archives.varmatin.com/toulon/lhistoire-vraie-et-siderante-dune-usurpation-didentite-a-toulon.1607835.html>

<http://www.madmoizelle.com/usurpation-identite-internet-636109>

<https://www.ladepeche.fr/article/2017/06/26/2600890-le-chef-d-entreprise-victime-d-une-incroyable-usurpation.html>

<https://www.cnil.fr/fr/10-conseils-pour-rester-net-sur-le-web>